

## **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant désignation du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de Rochebonne »**

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté de modification du site Natura 2000 «Plateau de Rochebonne » a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du 15 janvier au 05 février 2025.

8 commentaires ont été déposés sur le site dédié aux consultations publiques et l'un de ces commentaires a également été relayé sur la plateforme des questions posées au ministère. Le présent document fait la synthèse de ces avis.

- 3 commentaires sont favorables à une extension du site mais relèvent que le périmètre proposé n'est pas adapté en ne couvrant pas de manière exhaustive l'habitat récif, les zones de concentration du grand dauphin (et plus particulièrement une zone localisée à l'extérieur du site, au nord), et de manière plus large la zone fonctionnelle de cette espèce. Ces commentaires demandent à ce que la proposition d'extension soit revue pour l'étendre à l'ensemble du plateau en se calquant sur la zone de restriction d'organisation du trafic indiquée sur la cartographie du site.
- 1 commentaire souligne que les périmètres des sites Natura 2000 doivent être basés uniquement sur des critères scientifiques à l'exclusion de toute autre considération.
- 1 commentaire demande à poursuivre l'acquisition de connaissance en relevant que les inventaires sont anciens et partiels.
- 1 commentaire regrette le délai conséquent d'instruction de ce projet d'extension, suite à la désignation du site en 2014.
- 1 commentaire relève que le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN n'a pas été sollicité pour avis.
- Deux commentaires relèvent que les documents stratégiques de façade prévoient une zone de protection forte dans ce secteur, qui devrait se concrétiser par la mise en place d'une protection écartant toute activité humaine susceptible d'affecter les écosystèmes de la zone et d'une surveillance permettant sa mise en œuvre effective.
- 2 commentaires sont favorables au projet d'extension considéré comme « souhaitable et nécessaire » dans un secteur à « protéger absolument ».
- 4 commentaires ne formulent aucun avis ou observation pour ce projet d'arrêté.